

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2880

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 30

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le secteur Français du transport de marchandise est déjà très fortement menacé par la fiscalité, le coût du travail et la concurrence étrangère. L'alignement de la fiscalité des carburants au tarif normal va frapper de plein fouet de nombreuses sociétés de transporteurs qui préféreront arrêter leur activité déjà fragile.

Le secteur du transport routier doit être accompagné dans la transition écologique et non faire l'objet de mesures punitives.